

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU JEUDI 12 AVRIL 2017

Présents : MMES et MM ALARY, ALLEGRANZINI, ALBARACIN, BARRÈS, BOUSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER-RODRIGUES, DAVID, FOURCHES, GAYRAUD, GILBERT, MATHIOS, MEGOZ, MIGINIAC, OUKALI, PATEL, PILET, REVERET, ROMAN, ROUQUETTE, SPITZL-DUPIC, TORRE, WHITTON.

Excusée : MME SINDA (procuration donnée à M. BOUSSAADIA).

M. GAYRAUD ouvre la séance à 9h15.

M. GAYRAUD formule le vœu que le conseil de l'UFR travaille dans une bonne entente.

1.- Présentation du conseil

M. GAYRAUD demande à chaque membre du conseil de se présenter.

2. - Présentation des candidats à la fonction de Directeur de l'UFR LCC et élection de la Directrice ou du Directeur

Il introduit M. DEL DUCA, candidat à la direction de l'UFR.

M. DEL DUCA rappelle les points importants de sa profession de foi :

- travailler en harmonie ;
- créer une synergie entre départements et enseignants ;
- adopter de nouvelles méthodes pédagogiques ;
- développer nos formations à l'international ;
- programmer des travaux immobiliers : création de lieux de travail suite à la restructuration de l'équipe administrative ; de lieux de travail pour les étudiants ; de lieux conviviaux ;
- travailler en lien avec les laboratoires ;
- jouer un rôle au sein du collegium.

M. DEL DUCA quitte la salle.

Il est procédé au vote.

Suffrages exprimés : 24

Patrick DEL DUCA : 22

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

M. DEL DUCA est élu à la majorité.

3. - Constitution de la commission permanente

La commission permanente est composée du directeur, des directeur-trice adjoints, du ou de la responsable des affaires sociales relative aux étudiants et associations, d'un membre BIATSS et d'un étudiant issus du conseil.

M. DEL DUCA propose M. GAYRAUD comme directeur-adjoint et responsable de la commission scientifique et Mme SINDA comme directrice-adjointe et responsable de la commission pédagogique.

Il est procédé au vote.

Suffrages exprimés : 24

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 3

MME SINDA et M. GAYRAUD sont élus à la majorité.

Les nominations du responsable des affaires sociales, d'un représentant BIATSS ainsi que d'un(e) étudiant(e) seront inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. DEL DUCA souhaiterait que siègent également à la commission permanente :

- un responsable des RI ;
- un responsable des affaires immobilières : il propose Mme ALARY, assistée de Mme MIGINIAC ;
- un responsable de la formation continue et de l'insertion professionnelle ;
- un responsable du développement et de l'innovation pédagogique.

MME SPITZL-DUPIC propose d'ajouter un responsable pour le handicap.

La composition de la commission permanente est approuvée à l'unanimité.

4.- Réflexion autour de la commission pédagogique et de la commission scientifique (règlement, composition, etc..)

La composition de la commission pédagogique qui peut siéger en formation plénière ou en formation restreinte est la suivante :

- La formation restreinte à la licence est composée, pour chaque mention de licence, du ou de la responsable de la mention et des responsables des parcours et d'un-e représentant-e étudiant-e.
- La formation restreinte aux masters est composée, pour chaque mention de master, du ou de la responsable de la mention et des responsables des parcours (ou les responsables d'année) et d'une représentant-e étudiant-e.
- Le ou la responsable des services de la scolarité assiste aux travaux de la commission.

En ce qui concerne la commission scientifique, les statuts ne prévoient pas de mode de scrutin. La modification de ces statuts doit être adoptée à la majorité des 2/3 du conseil et validée par le conseil d'administration de l'UCA.

La durée du mandat est de quatre ans.

La composition de la commission scientifique est la suivante :

- Un enseignant-chercheur ou un chercheur élu par centre de recherche qui sont :

- ACTé
- CELIS
- CHEC
- CRCGM
- COMSOC
- EHIC
- IHRIM
- LRL
- 3 enseignants-chercheurs de collège A et personnels assimilés élus ;
- 3 enseignants-chercheurs de collège B et personnels assimilés élus ;
- 2 doctorants élus par l'ensemble des doctorants et renouvelables tous les deux ans ;
- 4 membres nommés par le conseil de gestion ;
- 2 BIATSS nommés par le conseil de gestion sur appel de candidatures.

Trois enseignants chercheurs seront élus dans chaque collège, il ne sera pas possible d'avoir une parité par collège. Le principe d'alternance (femme / homme / femme ou homme / femme / homme) est retenu.

Les élus au conseil d'UFR pourront également être élus à la commission scientifique.

En ce qui concerne les doctorants, il faut prévoir deux suppléants.

La modification des statuts sera envoyée à tous pour validation lors du prochain conseil.

5.- Détermination des membres extérieurs

Six personnalités extérieures feront partie du conseil, dont un représentant de Clermont Communauté désigné par l'organisme, pour les autres membres M. DEL DUCA propose :

- un représentant du Rectorat ;
- un représentant de Saive qui peut le court-métrage, qui pourrait être Tim REDFORD ou Laurent CROUZEIX ;
- un représentant du journal La Montagne
- un représentant de l'entreprise Michelin, M. Echalié
- une représentante du commerce international, conseil en import-export, MME GAUFRETEAU.

MME BRASSIER RODRIGUES fait remarquer qu'il n'y a personne pour la communication, elle fera des propositions pour le prochain conseil. Il est décidé de renoncer à la représentante proposée pour le commerce international.

6.- Suivi et reprise des travaux en cours des UFR LACC et LLSH

M. DEL DUCA informe le conseil qu'il a pris rendez-vous avec les directeurs des deux UFR. En ce qui concerne la restructuration des services administratifs, les organigrammes sont en cours de réalisation.

7.- Questions diverses

L'UFR PSSSE a besoin d'une salle afin d'installer 40 postes informatiques, la DIL a proposé d'aménager la salle G13, qui serait réinstallée en G12 après travaux. Cette solution n'est pas jugée satisfaisante par le conseil de gestion. MME PATEL insiste sur le fait que la salle G13 est indispensable aux exercices de traduction simultanée. Une discussion sera engagée

entre les différents directeurs d'UFR et le PICC afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

M. WHITTON demande qu'une liste des acronymes soit faite.

Un règlement intérieur devra être rédigé et complètera les statuts.

Il faudra également un règlement intérieur par département, les départements de LEA et Information et communication devront être créés.

Le calendrier devra être à l'ordre du jour du prochain conseil.

En LLSH, des étudiants aidaient à l'accueil des étudiants, ce dispositif devrait être prévu pour la rentrée pour l'UFR LCC.

M. GILBERT demande si des formations seront mises en place pour l'utilisation de l'ENT par les étudiants. Ces cours pourraient être dispensés dans le cadre des MTU ou par le DEPA.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 4 mai à 9h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Le directeur,

La secrétaire de séance,

Patrick DEL DUCA

Martine ESTEL